

Résolution

Division-cession-réunion et création de servitudes entre la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) et la commune de Bernex

- Vu la décision du Conseil de la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement (ci-après : la Fondation), prise le 28 août 2023,
- Vu dossier de mutation N° 56/2022 établi le 24 août 2023, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration », du 7 juin 2024,
- Vu l'art. 7 al. 2 des Statuts de la Fondation,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la division de la parcelle 8763, Commune de Bernex, propriété de la Fondation, en deux nouvelles parcelles, à savoir :
 - la sous-parcelle 8763A (1'916 m²) et
 - la sous-parcelle 8763B (168 m²).selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
2. D'approuver la cession gratuite de la sous-parcelle 8763B à la Commune de Bernex, pour incorporation au domaine public communal,
3. D'approuver la réunion des parcelles 8258, 8763A et dp7527B pour former la nouvelle parcelle 9058 (3'411 m²), propriété de la Fondation, selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
4. D'approuver la constitution d'une servitude d'empiètement, à titre gratuit, sur la parcelle dp7527, au profit de la parcelle 9058 issue du tableau de mutation précité, selon le plan de servitude établi le 24 août 2024, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud.
